



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SUD DE SEINE

Département
Des Hauts de Seine

Référence: **ARRONDISSEMENT
D'ANTONY**

Dossier suivi par :

Nombre de Conseillers
en exercice.....46

Procès verbal analytique

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 10 MAI 2007

Par suite d'une convocation en date du 30 avril 2007, les membres composant le Conseil communautaire Sud de Seine se sont réunis dans la salle du Conseil municipal de Fontenay-aux-Roses à 21h00 sous la présidence de M. Philippe KALTENBACH, Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. KALTENBACH, M. BUCHET, Mme MARGATÉ, Mme PICARD, M. DUMAS, Mme BOUDJENAH, M. GEFFROY, M. LEHOUX, M. WALDTEUFEL, M. FAIVRE, Mme GUYON, M. MENSAH, M. SEIGNOLLES, Mme AGUERRI, M. ALLAIN, Mme CORDESSE, M. CORMIER, M. NEXON, M. COLLET, M. FISCHER, Mme POTVIN, Mme DENNOUNE, Mme SOMMIER, M. MEIER, Mme MORGERE, Mme CHABRAN, M. DELOM, M. WEHBI, M. SUEUR, M. JAFFREZIC, M. GUILMART, M. MARIONNAUD, M. LEON.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

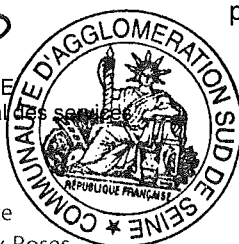
Mme AMIABLE	à	M. FISCHER
Mme SALVAT	à	M. LEHOUX
Mme FAYOLLE	à	M. BUCHET
M. LAFON	à	Mme GUYON
Mme ATLAN	à	M. FAIVRE
M. SEYLER	à	M. COLLET
M. ZANOLIN	à	M. ALLAIN
Mme DERETHE	à	Mme SOMMIER
M. ANTOINE	à	M. SEIGNOLLES

ABSENTS EXCUSES :

M. BESSON	M. TCHICAYA
M. COCHIN	M. LOLOUM

Publication
le 21/05/07
Pour le Président et par délégation

Yves PENVERNE
Directeur général des services



1°/ Le Président, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (renvoi de l'article L. 5211-1), à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. MENSAH est désigné pour remplir ces fonctions.

3 - Adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 29 mars 2007,

4 - A entendu le rapport sur les décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation et qui se sont traduites par :

- 1) Décision (27/2007) portant approbation d'un contrat de cession entre Sud de Seine et la société Multimédia et Musiques Actuelles Diffusion pour la Master Class et les concerts de Christophe Godin, Mörgbl et 2G au conservatoire de Clamart, pour un montant de 1 600,00 € TTC,
- 2) Décision (28/2007) portant approbation d'un contrat de cession entre Sud de Seine et la société IKOZ pour le concert de John Makay au conservatoire de Clamart, pour un montant de 300,00 € TTC,
- 3) Décision (29/2007) portant approbation d'un contrat de spectacle entre Sud de Seine et l'association APEAC pour la préparation et l'organisation de manifestations chorales avec ensemble instrumental, pour un montant de 486,00 €,
- 4) Décision (30/2007) portant approbation d'un contrat de cession entre Sud de Seine et la société YAPA pour le concert du groupe YAPA au conservatoire de Clamart, pour un montant de 400,00 € TTC,
- 5) Décision (31/2007) portant approbation d'un contrat avec la société ELTON pour la mise à jour du site Internet de la Communauté d'agglomération Sud de Seine, pour un montant de 1 100,00 € HT pour la création de nouvelles rubriques, de 350,00 € HT pour la mise à jour et 550,00 € HT par journée de formation,
- 6) Décision (32/2007) portant approbation d'un contrat de cession de spectacle entre Sud de Seine et l'association SKAO pour le concert du groupe KAIZEN au conservatoire de Clamart, pour la somme de 500,00 € TTC,
- 7) Décision (33/2007) portant fixation d'un tarif pour le rachat de la partition « Le retour de la petite cuillère » par les familles à 5,00 € et dont la vente sera assurée par le conservatoire de Malakoff,
- 8) Décision (34/2007) créant une régie de recettes pour le conservatoire de musique de Malakoff,
- 9) Décision (35/2007) créant une régie d'avance pour le fonctionnement de l'école de musique et de danse de Bagneux,
- 10) Décision (36/2007) portant approbation d'un contrat d'assurance avec la société MMA pour la Renault Twingo (immatriculée 850FDP92) de la Communauté d'agglomération Sud de Seine, pour un montant annuel de 1 101,00 € TTC,
- 11) Décision (37/2007) portant approbation d'un contrat avec la société TOPSEC pour la pose et l'exploitation d'un distributeur d'accessoires pour piscines,
- 12) Décision (38/2007) portant approbation d'un marché à procédure adaptée avec la société SEMOFI pour une mission de reconnaissance géotechnique ; le coût de la mission s'élève à 14 262,29 € TTC,
- 13) Décision (39/2007) portant approbation d'un contrat de cession entre Sud de Seine et l'association XAS pour la Master Class et le concert du groupe Vice & Versax au conservatoire de Clamart, pour un montant 1 230,00 € TTC,
- 14) Décision (40/2007) portant approbation d'une convention de prestation de services entre Sud de Seine et le SIPPEREC pour la réalisation d'une étude sur l'évaluation des performances énergétiques des installations d'éclairage public ; cette convention est conclue à titre gratuit (seuls les frais engagés seront remboursés).

5 – DONNE à l'unanimité son accord de principe à l'adhésion de la Communauté d'agglomération Sud de Seine au Groupement d'intérêt public qui sera créé pour la mise en place de la Maison de l'Emploi sur son territoire,

6 – APPROUVE à l'unanimité les termes de la convention avec la R.A.T.P. relative à l'exploitation des services urbains de Clamart et Fontenay-aux-Roses,

7 – EMET à l'unanimité un avis favorable sur le projet de périmètre du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Bièvre,

8 – APPROUVE à l'unanimité le lancement de la procédure de marché public d'appel d'offres pour la réfection d'une canalisation d'assainissement rue de la Cavée à Clamart,

9 – APPROUVE à l'unanimité le lancement de la procédure de marché public d'appel d'offres pour des travaux à réaliser sur le réseau d'assainissement séparatif du groupe scolaire Marcel Cachin à Bagneux,

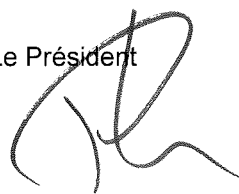
10 – APPROUVE à l'unanimité les termes de l'avenant au marché public relatif au renouvellement et l'optimisation du service de collecte des déchets signé avec la société TERRA, permettant de proroger de 18 mois ce marché,

11 - APPROUVE à l'unanimité les tarifs 2007-2008 des conservatoires de musique et de danse transférés, et conserve les conditions et quotients familiaux définis par chaque commune concernée

12 – APPROUVE à l'unanimité la création d'un poste de rédacteur pour le conservatoire de Fontenay-aux-Roses.

La séance a été levée à 22h15.

Le Président



Philippe KALTENBACH

